

# Comité Départemental d'Action Sociale Compte-rendu du 17 février 2023

Outre les représentants de la Direction et de l'action sociale étaient présents deux des syndicats des Finances publiques du 93 : CGT, et Solidaires. Nous ne pouvons que regretter l'absence de la CFDT et Force Ouvrière dont les sièges sont restés vides sans que leurs représentants ne remplissent les mandats dont ils ont été investis suite aux élections professionnelles.

L'action sociale, collective ou individuelle vise à améliorer les conditions de vie des agents de l'État et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles (sur le plan matériel comme psychologique).

Malgré un contexte tendu, nous avons tenu à siéger pour faire entendre les revendications des agents. Ce CDAS avait pour objets plusieurs points : le budget 2023, l'arbre de Noël, la présentation de la réforme de l'action sociale et du directeur régional et un point sur la restauration.

## **Budget 2023**

Cette année le budget définitif n'étant encore pas totalement connu, le budget prévisionnel s'est basé sur la base de 95 % de l'enveloppe précédente. En s'ajustant par rapport aux demandes de 2022, un budget de près de 16 000 € a été alloué aux chèques pour les agents partant à la retraite et pour les bénéficiaires des chèques amitiés finances (collègues en graves maladies ou en grande détresse financière). L'accès gratuit pour les agents du 93 aux services d'un avocat et d'une psychologue (infos sur le site de l'action sociale) a été reconduit par l'abondement d'un budget de près de 20 000 €. Les abonnements *tout apprendre* et Bayard ont été reconduits en tenant compte de l'utilisation qui a été faite en 2023.

Un budget de 46 000 € a été alloué aux sorties. Cette année parmi les sorties prévues (certaines n'étant pas encore signées), vous pourrez profiter d'un spectacle de Véronique Dicaire, du spectacle Al Capone, d'une visite des coulisses de Roland Garros, des eaux nocturnes de Versailles, à l'armada de Rouen, de week-end en France (Nord et Bourgogne), de la visite Guédelon et d'autres escapades axées sur la nature ou la danse...

Concernant les consultations téléphoniques d'un diététicien, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse d'action du Financement d'Initiative Local. Le succès record rencontré par cette proposition à l'initiative de la CGT nécessite que nous nous assurions de sa réalisation.

Aussi, si ce financement nous était refusé nous procéderions à un ajustement des dépenses afin que la prestation d'un montant de 9 000€ puisse avoir lieu.

Le partenariat avec la MGFI qui a donné lieu aux séances d'ostéothérapie devrait être reconduit.

## Arbre de Noël

Cet évènement constitue le principal poste de dépense de l'action sociale avec un budget avec un coût d'environ 145 000 €, soit près de 60 % du budget. Cette année le spectacle sera un moment familial à la fête foraine (parc floral de paris – métro Château de Vincennes).

Le spectacle ayant lieu à 13h15, nous avons donc exigé qu'une journée complète d'autorisation d'absence soit octroyée aux agents. Le secrétariat général à rappelé la facilité horaire octroyée

l'année dernière. En somme soit les agents posent une journée de congé, soit ils se créent un débit horaire en quittant le travail plus tôt, sans compter la bousculade pour faire manger les enfants et les emmener sur place. Cette année le Secrétariat Général s'est contenté de nous informer que la DDFIP, la DDDDI et les directions spécialisées été les seules décisionnaires de ces autorisations d'absence. Nous reviendrons donc vers vous pour porter cette revendication, tous ensemble, auprès de nos directions pour obtenir cette journée d'autorisation d'absence.

### Réforme de l'action sociale

Depuis quelque temps l'administration nous informe au compte goutte, sans document de travail, sur l'évolution de cette réforme. En substance, une partie des missions de l'action sociale départementale sera transférée à un représentant local. Parmi elles, il y a la gestion de BALAE, des séjours enfants, des crèches, des conventions de restauration, des titres-restaurants... Ces délégués régionaux devraient en plus de ces missions apporter des soutiens techniques et juridiques.

Il n'y aurait cependant pas de doublon de postes, mais une mutualisation annoncée comme « vertueuse ». Pour l'instant, il n'y a pas de suppression de postes de prévus dans les délégations locales à court terme.

Nous souhaitons donc la bienvenue à M Ruel, le directeur régional pour l'action sociale, avec lequel nous serons amenés à travailler. Il s'est d'ailleurs engagé à nous faire une présentation précise de réforme une fois que celle-ci serait définitivement établie en milieu d'année.

#### Restauration

Entre l'inflation, notre perte de pouvoir d'achat et le tassement des salaires, le coût de la restauration ne cesse de peser dans nos budgets. Comme tout augmente - sauf nos salaires comme on dit – nous avons porté le problème devant le CDAS sous la forme de 3 questions demandant le prix maximum d'un repas, pourquoi une différence de prise en charge des repas en cantine par rapport au ministère de l'Intérieur et pourquoi les titres-restaurants n'étaient pas revalorisés.

Sans surprise, l'instance étant départementale, l'administration n'a pu nous donner de réponses satisfaisantes.

Cependant ces questions et l'émission d'un vœu par les syndicats permettent de porter les propositions suivantes auprès du Secrétariat Général et du Comité National d'Action Sociale :

- un repas en restauration collective au prix de 2,60 € pour les agents dont l'indice est inférieur ou égal à 534 et de 3,25 € pour les agents dont l'indice est supérieur ou égal à 535
- une revalorisation du prix des titres-restaurants, mais prix en charge à 60~% par l'État et à 40~% par l'agent

Plus directement, après notre interpellation (en amont du CDAS) une annonce nous a été faite concernant une révision des tarifs et une renégociation pour la cantine de Carré Plazza à partir du 1<sup>er</sup> mars, mais sans effets rétroactifs.